

Monsieur le Président

Quand le gouvernement va-t-il prendre en compte à sa juste valeur la perte de pouvoir d'achat combinée à l'inflation qui entraîne de trop nombreux mois où le reste à vivre pour les fonctionnaires est insuffisant ? Ce ne sont pas les dernières annonces du gouvernement qui vont améliorer la situation financière des fonctionnaires et au cas particulier de celles et ceux de la DGFIP.

1,5 % au 1er juillet ! Voilà l'aumône qui nous est faite quant à la revalorisation du point d'indice ! Cette augmentation est largement insuffisante au regard du contexte actuel. Quant aux 5 points pour tout le monde à partir du 1er janvier 2024, ce sont seulement 24,61€ bruts pour toutes et tous. Ça ne paiera pas un panier de courses !

La prime pouvoir d'achat annoncée de 300 à 800€ est dégressive et elle ne sera pas pour tout le monde puisque soumise à condition de revenus, et dans la fonction publique territoriale à discrétion des collectivités...

Les grilles indiciaires vont elles aussi évoluer pour faire la course au SMIC : 1 à 9 points d'indice pour les échelons les plus bas dans les grilles. Le tassement des grilles va encore s'accroître, ce qui conduit de plus en plus d'agents à se retrouver payés au niveau du SMIC ou très légèrement au-dessus. Il réduit de plus le différentiel salarial lié à l'ancienneté et nuit, à terme, à l'attractivité du secteur public.

En outre, le remboursement du forfait pour l'utilisation des transports collectifs à compter de septembre évoluera de 50% à 75% de son coût. Le prix de rachat des jours CET et les frais de mission seront améliorés. Ce ne sont que des mesurées qui ne sont pas satisfaisantes et dont on ne connaît pas encore le niveau.

Les organisations syndicales ont revendiqué une révision de cette copie qui ne couvre en rien l'inflation à près de 10 %, ni le gel du point d'indice pendant une décennie.

Décidément les années se suivent et se ressemblent, puisque la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat) est reconduite, preuve que la revalorisation est insuffisante et que nos rémunérations stagnent.

Ces annonces ne sont en rien à la hauteur des enjeux de la période et des attentes des agents et agents publics. Il ne faut pas s'étonner que la fonction publique rencontre un problème d'attractivité !

Solidaires Finances Publiques revendique et exige :

- une revalorisation de la valeur du point d'indice à la hauteur des pertes intervenues durant les 10 ans de gel du point, ce qui correspond à près de 20%,
- l'attribution de 85 points pour toutes et tous, mesure permettant une véritable réduction des inégalités,
- l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation,
- la reconnaissance des qualifications des agent-es publics,
- la revalorisation des carrières,
- au niveau indemnitaire un abondement de l'IMT (indemnité mensuelle de technicité) et une revalorisation de la valeur du points ACF et un abondement du nombre de points ACF (allocation complémentaire de fonction).

Concernant le point de ce COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL (CSAL), la désignation des représentantes et représentants en conseil médical : Solidaires Finances Publiques, souhaite dénoncer en préambule de cette instance, l'absence totale de dialogue social quant à la déclinaison du décret du 11 mars 2022 portant réforme des instances médicales et cela à tous les niveaux.



Comité Social d'Administration Local du 14 juin 2023

La Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) a décidé de manière unilatérale l'application des modalités de désignation des représentants en Conseil Médical, sans concertation, ni discussion.

Faisant fi, une fois de plus, du dialogue social, à l'image de l'attitude dédaigneuse du gouvernement resté sourd depuis 6 mois aux milliers de manifestants qui ont tenté de se faire entendre dans la rue, par voie de recours à l'Assemblée Nationale, ou Référendum d'Initiative Partagée (RIP) !

Si Solidaires Finances Publiques a décidé de siéger ce jour c'est parce qu'il accorde une importance particulière à la défense individuelle des agentes et des agents qui se trouvent souvent en grave difficulté. Cela ne reflète en aucun cas notre adhésion aux modalités de désignation qui nous ont été imposées au mépris du dialogue social, de la représentativité et de tout principe démocratique.

Nous rappelons également la situation administrative paradoxale, qui consiste à obliger en se précipitant de mettre en place et faire fonctionner les nouvelles instances tout en négligeant le cadre réglementaire dans lesquelles elles doivent se tenir. Quid des règlements intérieurs ? Quid des guides pratiques ?